



# Service d'aide à domicile



## LIVRET D'ACCUEIL

- ✿ Un service de proximité pour nos aînés et personnes en situation de handicap
- ✿ Une écoute et une réactivité face à vos besoins
- ✿ Présent sur le bassin St Amandois depuis 1996



**Notre secteur d'intervention :**  
**Canton de St-Amand-Md et les communes limitrophes**

**Interventions de 7h à 21h, 7Jours /7**

**Horaires d'accueil : LUNDI, MARDI, JEUDI & VENDREDI**  
**9h00 à 12h00 13h30 à 17h30**

**3 rue Porte de Bourges 18200 Saint-Amand-Montrond**  
**02 48 96 13 87 [contact@asef18.fr](mailto:contact@asef18.fr) [www.asef-18.fr](http://www.asef-18.fr)**  
**Association loi 1901 à but non lucratif Agrément SAP 414422949 Service prestataire**

## Le mot du président

*Madame, Monsieur,*

*Vous avez souhaité être accompagné par notre service d'aide à domicile et nous vous souhaitons la bienvenue au sein d'ASEF.*

*Nous mettrons tout en œuvre afin de répondre au mieux à vos besoins par les valeurs qui nous animent. Nous avons à cœur de vous accompagner à un moment de votre vie, ponctuellement ou durablement, dans vos actes et gestes de la vie quotidienne.*

*Asef est une association agréée par les services du Conseil Départemental du Cher.*

*Notre équipe se compose de professionnelles formées pour vous soutenir à votre domicile et faciliter votre vie de tous les jours, des professionnelles qui ont à cœur de respecter nos valeurs associatives.*

*ASEF est une association de proximité, soucieuse du respect des droits et devoirs de ses bénéficiaires, militante de la bienveillance, de la promotion du maintien à domicile mais aussi du développement de la vie sociale.*

*Nos services se font dans le cadre de processus clairement définis, afin que chacun puisse s'y retrouver en toute dignité, professionnelle, personnelle.*

*Nous espérons que ce Livret vous sera utile et vous apportera une bonne connaissance de notre association.*

*Il ne saurait être complet aussi nous restons à votre disposition afin de répondre aux questions que sa lecture suscitera.*

*Au nom de l'ensemble des bénévoles du Conseil d'Administration d'ASEF, je tiens à vous exprimer tous mes remerciements pour votre confiance.*

*Le Président,  
Jérôme Pascaud*

## Nos valeurs



## Notre équipe





Présents depuis 1996 sur le bassin St-Amandois, nous sommes spécialisés dans le soutien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap. Notre rôle est de vous aider le plus longtemps possible en vous accompagnant dans les gestes de la vie quotidienne tout en respectant vos droits fondamentaux, vos biens, votre culture et vos choix de vie.



### La vie sociale



«On passe de bons moments»

«On rigole, on discute»

«C'est super, on n'est pas seul le temps d'un après-midi»

Depuis 2019 (avec le soutien du Conseil Départemental, de la CARSAT et de la MSA) nous mettons en place des ateliers loisirs pour favoriser le lien social et rompre l'isolement des personnes.





## Nos services

Aide à l'entretien du domicile  
(ménage, entretien du linge...)

Faciliter la vie au quotidien : Aide à la personne  
(aide au lever, au coucher, à la toilette et à l'habillage;  
aide à la mobilité à l'intérieur du logement et/ou proximité)

Aide à l'alimentation  
(préparation et aide à la prise des repas, vaisselle,  
conseil pour la conservation des aliments et hygiène alimentaire)

Accompagnement  
(accompagnement aux transports, pour les courses, rendez-vous,  
activités de loisirs, lecture, promenade, aide à la marche, aux démarches administratives)

Accompagner et motiver  
la personne dans la réalisation de ses activités

Accompagner les personnes en fin de vie ainsi que leur entourage

Soutien aux aidants

Informer et orienter les personnes sur leurs droits et devoirs

Assurer le relais entre professionnels et organismes publics, mutuelles



## Notre public

Notre structure est habilitée pour intervenir auprès des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, enfants de plus de 3 ans

La responsable de secteur se tient à disposition pour réaliser un devis gratuitement selon les besoins de chacun.

## Les aides financières possibles

Certains organismes peuvent participer à la prise en charge financière de votre aide à domicile :

- Votre caisse de retraite (CARSAT, MSA, RSI, MGEN...)
- Le Conseil Départemental du Cher avec l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA), l'Aide Sociale, la Prestation Compensatrice du Handicap
- Votre mutuelle d'assurance
- Le Chèque Emploi Service Universel

Les tarifs des prestations proposées figurent dans le document annexe.



# ASEF, C'est



La réactivité, l'écoute ainsi que l'adaptation dans la mise en place de votre projet de vie.

La protection des usagers et des intervenants grâce à un personnel d'encadrement formé à la prévention des risques professionnels.

Le développement et le rapprochement des partenaires pour une meilleure prise en charge de nos bénéficiaires.

# UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ...

## 1 L'évaluation...

Visite à domicile de la responsable de secteur  
Analyse des besoins  
et proposition adaptée

Dès la première prise de contact, une évaluation systématique à votre domicile est réalisée par notre responsable de secteur. Avec vous, elle identifie vos besoins spécifiques et vous apporte une proposition d'accompagnement personnalisé. Elle peut également vous accompagner dans les démarches administratives et demandes d'aides financières. Elle identifie les besoins matériels et autres pour un accompagnement de qualité, sécurisé pour tous, professionnels et usagers. Un devis gratuit peut vous être établi sur simple demande.

## 2 Un engagement réciproque...

Contrat  
Règlement de  
fonctionnement...

Afin de respecter vos droits et libertés individuels, différents outils formalisent nos engagements respectifs (contrat, règlement de fonctionnement, charte des droits et libertés...).

L'aide à domicile est salariée de l'association : nous avons la responsabilité de son encadrement, de son remplacement en cas d'absence, et du contrôle des prestations.

## 3 L'intervention...

Vous accompagner,  
vous assister  
vous aider  
dans votre quotidien

Chaque intervention est planifiée en fonction de votre accompagnement défini. Un planning mensuel prévisionnel vous est adressé.

Le service vous informe de l'identité de l'aide à domicile ou auxiliaire de vie. Les interventions sont réalisées par des professionnels formés et qualifiés selon les prestations effectuées.

Un système de télégestion encadre la venue des salariés (système de badge qui enregistre le début et la fin de l'intervention).

Un cahier de liaison est mis en place selon la situation.

Il permet de faire le lien entre les intervenantes, partenaires, et aidants. Une fiche de mission est à disposition des intervenantes.

Dans la mesure du possible, le planning est réalisé pour que vous bénéficiiez du nombre minimal d'intervenantes en fonction de votre situation.

Notre objectif est de vous assurer une régularité d'intervention et ainsi l'instauration d'un lien de confiance avec votre aide à domicile.

En cas d'absence, un remplacement vous est systématiquement proposé afin d'assurer une continuité.

Tout le long de votre accompagnement, un suivi est réalisé avec la possibilité d'un ajustement nécessaire. Toutes nos actions sont menées dans le respect de votre vie privée et intimité.

## Une dynamique d'amélioration pour vous accompagner



Notre service s'est engagé dans la professionnalisation des salariés. Lors de leur recrutement, une attention particulière est apportée à leurs qualifications, compétences et à leur savoir être.

Nous souhaitons intégrer pleinement les auxiliaires de vie dans votre accompagnement, dès notre première visite et tout le long de votre prise en charge.

Nous avons pleinement conscience que c'est avec elles que se tisse le lien de confiance.

Elles permettent de réduire votre isolement et votre solitude de par la présence, l'écoute, et le soutien moral.



# Informations utiles



## La personne de confiance

Il vous sera proposé de désigner une personne de confiance pour vous accompagner dans vos démarches et vous aider dans vos décisions, selon votre volonté.

## En cas de litige vous pouvez faire appel :

### Au service de médiation



Tout bénéficiaire de notre service a la possibilité de recourir gratuitement à un dispositif de médiation en vue de la résolution amiable de litiges.

(Décret n°2015-1382 du 30 octobre 2015 relatif à la médiation des litiges de la consommation).

Nom et coordonnées du médiateur agréé :  
Centre de médiation ANM CONSO  
62 rue Tiquetonne – 75002 PARIS  
administration@anm-mediation.com

et / ou



### À la personne qualifiée

Toute personne accompagnée par notre service ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée.  
(Art.L311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles)



## Les numéros utiles

### Prévention, Autonomie et Vie Sociale



(Direction Autonomie Personnes Agées Personnes Handicapées – MDPH) ☎ 02 48 27 31 31



Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail ..... ☎ 39 60



Mairie de Saint-Amand-Montrond ..... ☎ 02 48 63 83 00



CCAS de Saint-Amand-Montrond ..... ☎ 02 48 63 83 10



Centre Hospitalier de Saint-Amand-Montrond ..... ☎ 02 48 63 25 25

Maison Départementale d'Action Sociale Saint-Amand-Montrond ..... ☎ 02 18 87 27 01

## Notre bienveillance : Notre volonté de bientraitance, le refus de la maltraitance

L'ASEF est sensible au bien-être de chaque bénéficiaire et de chaque personne.

Notre service se veut de proximité et disponible pour être à votre écoute.

Toute difficulté doit être verbalisée et sera entendue de notre service.

La relation de confiance est primordiale à nos yeux afin que chacun soit épanoui, personnes accompagnées, aidants, salariés.



Victimes ou témoins, contactez le 3977

